

Décision

Générale

colonial

Décision n° 677 nommant le sergent-chef Bernard Jean-Marie), agent spécial du cercle de Tadjoura.

n° 677

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 juin 1950

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro
30 juin 1950

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 105 du 3 février 1943 rétablissant la milice indigène et les textes subséquents qui l'ont modifié

Vu la décision n° 876 du 1er août 1947 nommant le sergent-major Nicolas (René), agent spécial du cercle de Tadjoura

Vu la décision n° 60 du 13 janvier 1949 nommant le sergent-Chef Bernard (Jean-Marie), billeteur de la 3e compagnie de milice

Vu les nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le sergent-chef Bernard (Jean-Marie) exercera, à compter du 21 juin 1959, les fonctions d'agent spécial du cercle de Tadjoura en remplacement du sergent-major Nicolas (René) rapatriable. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, CHAMBOREDON.